

# COMMUNE DE GAVAUDUN

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

---

Enquête unique relative à l'aliénation partielle et déviation  
du chemin rural de « Cassagne Haut » - Part.1/2  
du chemin rural de « Cassagne Haut » - Part.2/2  
du chemin rural du « Vezou »  
du chemin rural des « Anjeaux »

du samedi 04 juin 2022 – 10h30  
au lundi 20 juin 2022 – 12h00

Par arrêté n° 2022\_AR\_17 en date du 17/05/2022 le Maire de la commune de GAVAUDUN a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur l'aliénation partielle et déviation des chemins ruraux suivants : « de Cassagne Haut » part. 1/2 et 2/2, « du Vezou », « des Anjeaux ».

A cet effet, Madame Aurélie TINGAUD a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en Mairie de Gavaudun - 18 rue du Porche 47150 Gavaudun.

**Du samedi 04 juin 2022 – 10h30 au lundi 20 juin 2022 – 12h00 inclus,**

Aux jours et heures habituelles d'ouverture :

- le lundi : de 09h30 à 12h00,
- le Jeudi : de 09h30 à 12h00
- le samedi : de 10h30 à 12h00.

Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune :

<https://gavaudun.fr/>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à *Madame le Commissaire Enquêteur, Mairie de Gavaudun - 18 rue du Porche 47150 Gavaudun*. Ou par mail à l'adresse suivante : *mairiegavaudun@orange.fr*

**Madame le commissaire enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie :**

- **Le samedi 04 juin 2022 de 10h30 à 12h00**
- **Le lundi 20 juin 2022 de 09h30 à 12h00**

A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la Mairie de GAVAUDUN, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.